



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 novembre 2014

### Nombre de conseillers

En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 5  
Absents : 6  
Votants : 28  
Convoqués le 12/11/2014  
Affiché le 25/11/2014

L'an deux mille quatorze et le dix-huit novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

**Présents** : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Francine BOUFFARTIGUE, Mireille GRANDET, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Josiane LIBÉRATI, Michel DORET, Michèle LAUTRE, Bernard CHENE, Bernard AYÇAGUER, Bernard BARRAU, Catherine HIBERT, Nelly GUIHUR, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Sophie RENARD, Olivier PONS, Bastien HO, Jean-Luc DURAND, Robert MICHEL, Elias TAYIAR, Barbara FABRE.

**Procurations** : M. Ali BENARFA donne procuration à M. Michel VIGNES, Mme Anne-Marie GREGOIRE donne procuration à M. Olivier PONS, M. Stéphane LE BRUN donne procuration à Mme Nelly GUIHUR, Mme Anne POMET donne procuration à Mme Marie-Caroline TEMPESTA, Mme Marie-Laure GUILLEMIN donne procuration à M. Elias TAYIAR.

**Absents excusés** : M. Ali BENARFA, Mme Anne-Marie GREGOIRE, M. Stéphane LE BRUN, Mme Anne POMET, Mme Marie-Laure GUILLEMIN.

**Absente** : Mme Sandrine TAHAR.

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Michel DORET.

**La séance est ouverte à 21 heures.**

### 1. Élection du secrétaire de séance.

M. Michel DORET est élu pour être secrétaire de séance.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 00  
Adopté à l'unanimité

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2014.**

M. le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

Mme Guihur indique que le vote sur le point 7 « Vote du taux de la Taxe d'Aménagement » n'apparaît pas sur le procès-verbal.

La rectification sera apportée à savoir : Votants : 27 / Pour : 27 / Contre 0 / Abstention : 0 / Adopté à l'unanimité.

<b>Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

---

## **URBANISME ET HABITAT**

---

### **3- Projet Modification – Révision PLU et Installation commission PLU (Plan Local d'Urbanisme) (Annexe 1).**

Monsieur Turrel, en charge de l'urbanisme et l'habitat, explique que le double projet de modification et de révision du PLU débute avec l'attribution du marché AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) au groupement de 2 bureaux d'études : Citadia (planification) et Even Conseil (environnement).

Les réunions de travail vont commencer en fonction du planning ci-joint en annexe. A ce titre, il est nécessaire d'installer une commission municipale dédiée à ce projet de modification et révision du PLU. Monsieur Turrel propose que cette commission soit composée par les membres des 3 commissions Génie Urbain et Bâtiments communaux, Environnement et Cadre de Vie, et Urbanisme et Habitat.

Monsieur Turrel indique que ce projet de modification et de révision sera mené sur une durée de 2 ans avec des réunions 2 fois par mois.

Monsieur Turrel précise que 15 candidats ont fait une offre, 14 ont été retenus et 5 auditionnés. Les 2 bureaux d'études retenus ont des références et compétences affirmées.

Pour la composition de la commission PLU, Monsieur Turrel fait remarquer que si d'autres conseillers municipaux sont intéressés pour participer à ces réunions, ils sont les bienvenus. Toutefois, il insiste sur le fait qu'assiduité, présence et disponibilité sont demandées.

Monsieur le Maire ajoute qu'étant donné la présence d'un nombre important de conseillers municipaux dans cette commission, un point sera fait périodiquement au cours des conseils municipaux afin de tenir informée l'assemblée.

En conséquence, la commission PLU est soumise au Conseil Municipal selon la composition suivante :

MM. Bros, Turrel, Bouffartigue, Libérati, Doret, Guihur, Pons, Lautré, Grégoire, Ayçaguer, Barrau, Renard-Cot, Hô, Michel et Durand.

L' élu référent sur ce projet de modification-révision du PLU sera Monsieur Turrel.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'installation et la composition de cette commission municipale PLU.

<b>Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

---

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **4 - Conditions d'occupation des logements de fonction.**

Monsieur Vignes explique que le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 a réformé le régime des concessions de logement; il faut désormais distinguer :

-les « concessions de logement par nécessité absolue de service »

-et les « conventions d'occupation précaire avec astreinte ».

La mise en conformité des concessions en cours devra se faire au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Monsieur Vignes précise donc qu'il y a lieu de revoir les régimes de nos 2 logements de fonction, situés ZI de Naudon (Centre technique municipal) et Bois de Castres (centre socio-culturel). La commission du personnel a qualifié ces 2 logements de concessions de logement par nécessité absolue de service. A ce titre, « l'agent ne doit pouvoir accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate » (R 2124-65 du code de la propriété des personnes publiques).

La commission du personnel du 13 octobre 2014 et le Comité Technique Paritaire du 21 octobre 2014, ont validé le processus d'attribution de ces 2 logements en concessions de logement par nécessité absolue de service.

Ainsi Monsieur Vignes précise les critères retenus par le CTP afin d'apprécier la candidature d'un agent à un logement de fonction ; un agent déjà propriétaire ne sera pas admis à occuper un tel logement ; la situation sociale sera également prise en compte.

Monsieur Vignes précise que les agents qui occuperont ces logements auront à leur charge les frais d'électricité, eau. Il ne leur sera pas demandé de loyer. En contrepartie, ils assureront une surveillance sur le site (sécurité, lumières éteintes, fermeture portail etc...).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<b>Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

##### **5. Mise à jour du règlement de la formation du personnel communal.**

Monsieur Vignes explique que suite à la commission du personnel du 26 mai 2014 et au Comité technique Paritaire du 21 octobre 2014, le règlement de la formation doit être mis à jour.

Il est proposé d'ajouter 2 points :

Pour les remises à niveau, le CNFPT facture les jours de formation à la collectivité au-delà du 20<sup>ème</sup> jour pour les catégories C et du 10<sup>ème</sup> jour pour les B et les A. En cas de départ de l'agent ou d'abandon en cours de cycle, le remboursement de ce module préparation aux concours sera demandé pour la quote-part payante, c'est-à-dire au-delà du 20<sup>ème</sup> et du 10<sup>ème</sup> jour. (*cf. clause de dédit –formation : art L 122-5 du code du travail*)

Dans tous les cas, les frais de repas pris en charge par la collectivité ne pourront pas dépasser un plafond de 15.25 € (*cf. remboursement personnels de l'Etat*).

Les frais annexes de péages et de stationnement (si aucun moyen de stationnement gratuit n'existe) pourront être indemnisés sur la présentation de justificatifs.

Madame Guihur demande quel était le fonctionnement jusqu'à présent.

Monsieur Vignes répond que l'application du règlement était floue.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette mise à jour du règlement de la formation.

<b>Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

## 6. Modification des jours d'ouverture de la mairie.

Monsieur le Maire informe que la permanence du samedi matin doit être réexaminée dans un cadre général de fonctionnement.

Monsieur Vignes énonce :

« La Mairie est ouverte le samedi matin de 8h30 à 12h30. 7 personnes assurent cette permanence par rotation toutes les 7 semaines.

Nous avons des personnes de qualité, spécialistes dans leurs domaines (exemple : urbanisme, comptabilité, juridique, appel d'offres, etc...)

Elles sont confrontées à des questions n'ayant aucun rapport avec leur spécialité et ne peuvent pas toujours répondre immédiatement à la demande. Cela peut être perçu comme un manque de compétence et oblige les usagers à revenir.

On compte le samedi matin la venue de 10 à 15 personnes dont certaines, retraitées, et parfois beaucoup moins.

En assurant les mariages le samedi matin, j'ai pu me rendre compte de la fréquentation et des conditions de cette permanence.

Les principales demandes sont : des documents, à ce jour, téléchargeables sur le site internet (imprimés de cession de véhicule, demande de carte grise, imprimé de carte d'identité...)

Le samedi matin, aucun paiement cantine en espèces n'est accepté. Concernant les passeports, il n'y a pas d'établissement, ni de remise ce jour-là.

Nous nous sommes renseignées auprès des villes voisines :

- Cazères sur Garonne : marché le samedi, la mairie est fermée le samedi
- Muret : marché le samedi, mairie fermée
- Communauté de communes fermée le samedi

Et cela ne pose aucun problème.

Les raisons de la fermeture :

La personne qui assure la permanence récupère les 4 heures en semaine et n'est pas présente dans son service, d'où une désorganisation des services.

Vu les incivilités, il est dangereux, voire irresponsable de laisser une personne seule, cette dernière est vulnérable et peut subir des agressions verbales et physiques.

Ce n'est pas une diminution du service public, mais une amélioration de ce service ».

Monsieur Vignes complète en précisant que la commission du personnel du 16 septembre 2014 et le Comité technique Paritaire du 21 octobre 2014 ont donné un avis favorable sur la suppression de l'ouverture de la mairie le samedi matin, qui n'est qu'une permanence, en vue de privilégier une meilleure qualité de service.

De manière complémentaire à l'accueil du public, le site internet de la ville a été reconfiguré en 2013 pour :

- mettre en ligne de multiples informations pratiques et réglementaires régulièrement mis à jour par le service communication,
- télécharger des formulaires type Cerfa pour aider les carbonnais dans leurs démarches administratives,
- contacter les élus par une adresse mail personnalisée.

En outre, il est rappelé que le week-end les services techniques et la police municipale sont joignables sur un numéro d'astreinte.

Monsieur Vignes précise également que les élus sont aussi disponibles pour recevoir les carbonnais qui le souhaitent.

Monsieur Michel demande si la venue le samedi matin de 10 à 15 personnes est justifiée.

Monsieur Ayçaguer interroge sur la nature des questions posées.

Monsieur Vignes répond que ce sont des questions d'urbanisme, renseignements généraux. En outre, il rappelle à nouveau que le site internet de la ville a été reconfiguré en 2013 permettant l'accessibilité et le téléchargement de divers documents et informations.

Monsieur Chêne : comment vont faire les personnes qui travaillent en semaine ?

Monsieur Vignes répond qu'ils peuvent utiliser leurs RTT (Réduction du Temps de Travail).

Monsieur Tayiar souhaite intervenir : lors de la commission du personnel il a certes donné un avis favorable qu'il reconduira ce soir. Il est également sensible aux risques engendrés par l'agressivité des usagers. Toutefois, il s'interroge : sa secrétaire qui travaille de 9h/12h et 14h/17h : vu ces horaires, comment fait-elle pour venir à la mairie ? Il émet la proposition suivante : ouverture et décalage d'1 heure supplémentaire en semaine le vendredi par exemple pour que les usagers puissent venir.

Monsieur Vignes entend sa demande mais comment les agents récupéreront cette heure.

Madame Libret-Lautard rappelle que cette demande de modification des jours d'ouverture de la mairie n'a pas pour but d'augmenter le temps de travail du personnel administratif.

Monsieur Michel demande si les mairies qui n'ouvrent pas le samedi ont modifié leur amplitude horaire en semaine. Il conclut en constatant que nous sommes face à une insatisfaction du personnel administratif et des usagers.

Monsieur Doret indique être réservé face à cette demande de fermeture. Pour lui, ce n'est pas une avancée. Si la mise en ligne permet l'accès de multiples informations pratiques et réglementaires et la possibilité de télécharger des formulaires type Cerfa pour aider les carbonnais dans leurs démarches administratives, la même facilité est déjà offerte en semaine.

Monsieur Vignes rappelle que les usagers posent des questions techniques concernant l'urbanisme et les marchés publics. Madame Libret ajoute qu'il est nécessaire d'avoir des horaires réguliers pour que le service soit efficace auprès des usagers.

Monsieur Michel interroge sur le nombre de personnes du samedi matin qui auraient pu être renseignées par téléphone.

Monsieur Vignes indique 70%.

Madame Martin précise que certains domaines comme l'urbanisme demandent de la technicité. Les personnes venant le samedi matin sont insatisfaites et agressives face à l'agent qui ne peut leur répondre. Malgré des procédures mises en place, une communication entre agents, cela n'est pas suffisant pour apporter un service public de qualité.

Madame Renard déplore que ce contact humain soit supprimé. Pourquoi ne pas travailler sur le problème de sécurité afin de privilégier le rapport humain ?

Monsieur Turrel intervient : il s'agit de se positionner par rapport à la mission de service public. Le service public rendu le samedi matin est-il satisfaisant actuellement ?

Si oui : des moyens supplémentaires en personnel seraient à envisager.

Si non : il ne s'agit pas ce soir de trouver des solutions alternatives mais de statuer sur la suppression de la permanence le samedi matin.

Monsieur le Maire indique qu'une astreinte des Services Techniques et de la Police Municipale est assurée pour les situations urgentes durant le week-end.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

<p><b>Votants : 28 / Pour : 21 / Contre : 02 (M.BARRAU – M. DORET) / Abstention : 5 (Mme GUIHUR et sa procuration, M. CHÊNE, Mme RENARD, M. HO) Adopté à la majorité</b></p>
--

## 7. Présentation de la fiche d'évaluation destinée à l'entretien professionnel (annexe 2).

Monsieur Vignes indique qu'à compter de 2015, l'entretien professionnel se substitue à la notation. La fiche d'évaluation, couplée à la fiche de poste, servira de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux lors de l'entretien. L'évaluation de cette valeur professionnelle se fera sur 4 critères :

- l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Cette fiche a reçu un avis favorable de la part de la commission du personnel du 2 septembre 2014 et du Comité Technique du 21 octobre 2014.

Monsieur Chêne demande si l'agent sera noté.

Monsieur Vignes répond par la négative.

Madame Martin confirme qu'il n'y aura plus de note et précise qu'il est difficile de noter l'acquisition des compétences.

Madame Libret-Lautard ajoute qu'il est effectivement difficile de noter une compétence et que ce mode d'évaluation privilégiera l'échange et la discussion au cours de l'entretien annuel.

Monsieur Michel enchérit sur le fait que ce procédé d'évaluation sera plus objectif qu'une note.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle procédure ainsi que sur la possibilité de l'expérimenter dès cette fin d'année 2014.

**Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0**  
**Adopté à l'unanimité**

## Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Marché à procédure adaptée n°2014-06	30 754,83 € HT 36 905,80 € TTC	Travaux d'aménagement d'une aire de jeux dans la cour du Groupe Scolaire Guy HELLE	SARL COALA 74, Rue Guy Arnaud BP 56009 30905 NÎMES
Marché à procédure adaptée N°2014-07	95 690,61 € HT 114 828,73 € TTC	Travaux relatifs à l'achèvement des prestations de menuiserie extérieure et serrurerie (lot n°5) du Groupe Scolaire Guy HELLE	SARL S.C.A.N Zone Artisanale Font-Grasse 29, Rue des Orfèvres 31700 BLAGNAC
Marché à procédure adaptée N°2014-08	4 175,00 € HT 5 010,00 € TTC → Modification du PLU 39 650,00 € HT 47 580,00 € TTC → Révision du PLU	Assistance à maîtrise d'ouvrage – Révision et modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	CITADIA CONSEIL 1029, Boulevard Blaise Doumerc 82000 MONTAUBAN

Marché à bons de commande n°2014-09 Lot n°1	Seuil minimum HT : 5 000,00 € Seuil maximum HT : 155 000,00 €	Mobilier des classes des écoles maternelles et élémentaires, ateliers, dortoirs et Bibliothèque Centre Documentaire pour le Groupe Scolaire Guy HELLE	SA DELAGRAVE Espace Lognes 8, Rue Saint Claire Deville 77 437 MARNE LA VALLEE Cedex 2
Marché à bons de commande n°2014-10	Seuil minimum HT : 5 000,00 € Seuil maximum HT : 50 000,00 €	Réalisation des prestations du lot n°2 : mobilier restauration scolaire, école maternelle et école primaire pour le Groupe Scolaire Guy HELLE	SA DELAGRAVE Espace Lognes 8, Rue Saint Claire Deville 77 437 MARNE LA VALLEE Cedex 2
Marché à procédure formalisée n°2013-32 Avenant n°2	6 287,00 € HT 7 544,40 € TTC Montant total du marché : 524 404,50 € HT soit 628 969,28 € TTC Plus-value totale de 2,24 % du marché	Travaux relatifs à l'adaptation des haies et des clôtures suite à la suppression du local gardien, au traitement des eaux pluviales des circulations extérieures par un caniveau et la végétalisation des patios (plantes rampantes) pour le Groupe Scolaire Guy HELLE	Travaux Publics de Carbonne Chemin de l'Industrie 31390 CARBONNE

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

### 8. Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence Jallier.

Madame Libérati souhaite intervenir concernant la demande de labellisation de l'EPHAD Jallier par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC), en Bleuets de France.

Le Conseil d'Administration avait demandé à Mme Benicourt Directrice de l'établissement des informations complémentaires sur les conséquences de l'établissement d'être labellisé « Bleuets de France ».

Madame Benicourt a pris contact auprès de l'EPHAD de Clairac dans le Lot et Garonne. Ce dernier est labellisé ONAC depuis plus de 20 ans.

Voici les éléments qui ont été communiqués à Mme Benicourt :

- L'établissement n'a pas de chambre réservée.
- Aucune priorité n'est appliquée pour les admissions. Leurs critères initiaux sont conservés.
- Le drapeau français doit être hissé les 8 mai, 14 juillet et 11 novembre.
- Une plaque doit être apposée à l'entrée de l'établissement.
- Les résidents anciens combattants, à l'aide sociale, du fait de la labellisation de l'établissement bénéficient d'avantages financiers pour la prise en charge de certains soins.
- La présidente de l'ONAC dans le département est membre du Conseil de la Vie Sociale. Elle a permis le financement d'une « Wii » par cet office, une borne musicale est en cours de négociation.

Concernant l'EPHAD de Carbonne, les membres du Conseil d'Administration pensent que nous sommes redevables à ces soldats qui ont défendu la patrie. Il faut rappeler également la genèse de la création de la structure : Monsieur Jallier bienfaiteur de la maison Jallier avait légué par voie testamentaire sa fortune afin d'établir un hospice sur la commune de Carbonne. Aussi, le Conseil d'Administration de l'EPHAD a défini et voté les critères d'admission comme suit :

- 1/ Etat de santé
- 2/ Carbonnais
- 3/ Résidents du Canton
- 4/ Anciens Combattants.

#### **9. Commémoration du 11 novembre.**

Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur participation lors de la commémoration du 11 novembre chargée en émotion. Egalement, Monsieur le Maire tient à souligner le travail effectué par l'association Histoire et Traditions Carbonnaises et la commission culture, sports et loisirs.

Monsieur Ayçaguer ajoute que l'exposition « Se souvenir de la Grande Guerre » est prolongée jusqu'au 6 décembre 2014.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance  
Michel DORET

Le Maire,  
Bernard BROS

